



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
Jean-Jacques MEUNIER
Philippe MEREAU - Sophie METADIER
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Bernard MEREAU
Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE
Pascale MOREL
Jean-François ROBIN
Frédéric VAILLANT
Françoise CHAPERON
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Maryline COLLIN-LOUAULT – Monique GONZALEZ
Michel LAVERGNE - Bruno MEREAU
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Olivier FLAMAN
Alain MOREVE
Yannick PEROT
Martine TARTARIN
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA - Valérie GERVES
Chantal JAMIN – Anne PINSON - Louis TOULET
Nisl JENSCH
Anaïs AVRIL (à partir de la délib n°6)
Gérard DUBOIS
Frédéric GAULTIER
Marie RONDWASSER
Dominique COINTRE
Nathalie DECHENE
Jacky CHARBONNIER
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER - Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY – Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
LOUANS
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN

Pascal REAU
Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Carole GUEROIS
Sylvie VELLUET

Pouvoirs :

François LION à Dominique FRELON
Nathalie BARRANGER à Frédéric VAILLANT
Chantal GUERLINGER à Monique GONZALEZ
Joël MOREAU à Michel LAVERGNE
Catherine MERLET à Olivier FLAMAN
Franck GEORGET à Louis TOULET
Frédérique LACAZE à Valérie GERVES
Didier RAAS à Marc ANGENAULT
Marie-Eve MILLON à Bernard MEREAU
Bernard PIPEREAU à Eric DENIAU
Caroline KRIER à Joël PINGUET
Jacky PERIVIER à Sylvie VELLUET

Excusés – Absents :

François LION – Sandrine NONET
Madeleine LAROCHE
Dominique MAURICE
Nathalie BARRANGER
Jean-Louis DUMORTIER
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Alain ROCHER
Chantal GUERLINGER - Joël MOREAU
Régis GIRARD
Catherine MERLET
Franck HIDALGO
Franck GEORGET - Frédérique LACAZE
Didier RAAS – Marie-France BAUDOIN
Anaïs AVRIL (de la délib n°1 à la délib n°5)
Marie-Eve MILLON - Bernard PIPEREAU
Eric MOREAU
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Caroline KRIER – Dominique LEBOULEUX
Michel DUGRAIN
Jacky PERIVIER

Henri ALFANDARI
Vincent LOUAULT
Frédéric PRUNIER

Assistaient en outre à la réunion :

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Angélique GOUBARD, DGA
Ingrid JAMIN, DGA
Séverine PIVOT, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA
Joëlle RAFFNER, Directrice

SAINT-SENOCH
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

BARROU
CHAMBOURG-SUR-INDRE
DESCARTES
DESCARTES
GENILLÉ
LOCHES
LOCHES
LOCHES
MANTHELAN
MANTHELAN
SENNEVIERES
YZEURES-SUR-CREUSE

BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
GENILLÉ
LA GUERCHE
LOCHES
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
NOUANS-LES-FONTAINES
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SENNEVIERES
VARENNES
YZEURES-SUR-CREUSE

Député
Sénateur
Conseil de Développement

LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
LOCHES SUD TOURAIN
CIAS

Monsieur Jean-François CRON a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

1- Commission « Développement économique » - Election (remplacement d'un membre)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Développement économique » :

Commission Développement économique	
Membre	Commune
MARCO Maxime	Cormery

2- Finances : Budget principal 2024 – Décision modificative n°2

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** d'ajuster les crédits ouverts avec le suréquilibre en section de fonctionnement du budget principal.
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement DM n°2 - 2024		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Virement à section d'investissement</i>	<i>023</i>	<i>450 000,00</i>
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		450 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		450 000,00

Recettes d'investissement DM n° 2 - 2024		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021</i>	<i>450 000,00</i>
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		450 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		450 000,00

Dépenses d'investissement DM n° 2 - 2024		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>21</i>	<i>450 000,00</i>
Total des recettes réelles d'investissement		450 000,00
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		450 000,00

- **DIT** que le suréquilibre en section de fonctionnement du budget principal passera de 2 018 091,42 € à 1 568 091,42 €.

3- Finances : Budget principal 2024 – Décision modificative n°3

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 041 (Section d'investissement – Opérations d'ordre au sein de la section – Opérations patrimoniales).
- **VOTE** la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS PATRIMONIALES

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
21321	041	5 800,00 €	
2313	041	1 300,00 €	
2031	041		7 000,00 €
2033	041		100,00 €
	TOTAL	7 100,00 €	7 100,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

4- Finances : Budget annexe Développement économique et touristique 2024 – Décision modificative n°2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 45 (Opérations pour compte de tiers) en dépenses d'investissement (458101 – Opérations sous mandat) et en recettes d'investissement (458201 – Opérations sous mandat).
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS SOUS MANDAT

IMPUTATION	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
458101-01	458101	13 750,00 €	
458201-01	458102		13 750,00 €
	TOTAL	13 750,00 €	13 750,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

5- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'ouverture de crédits au chapitre 041 (Section d'investissement – Opérations d'ordre au sein de la section – Opérations patrimoniales).
- **VOTE** la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS PATRIMONIALES

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
21318	041	35 000,00 €	
2031	041		33 500,00 €
2033	041		1 500,00 €
	TOTAL	35 000,00 €	35 000,00 €

- **DIT** que l'équilibre de la section d'investissement reste inchangé.

6- Finances : Budget annexe Déchets ménagers 2024 – Décision modificative n°2

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** les mouvements budgétaires suivants :
 Compte 6068 – chapitre 011 : - 14 425,00 €
 Compte 6541 – chapitre 65 : + 14 425,00 €.
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	Chapitre	Imputation	Montant
Achats non stockés autres matières et fournitures	011	6068-7212	- 14 425,00 €
Créances admises en non-valeur	65	6541-7212	14 425,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement			0 €
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>			<i>0 €</i>

7- Cotisation Foncière des Entreprises : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindécies A du Code général des impôts dans une zone France Ruralités Revitalisation

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

8- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466G du Code général des impôts

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindécies A du code

général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

9- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Genillé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE**

1. De l'historique du site et de la démarche de reconversion de cet espace, complétée par des espaces agricoles et naturels pour en assurer la rentabilité, conformément à la prescription P4 du SCOT de la Communauté de communes Loches Sud Touraine ;
2. Des caractéristiques du projet, répondant aux conditions du décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 et de l'arrêté concomitant.

- **SOLLICITE**

1. La remise en l'état de l'ensemble des sols, y compris le démantèlement des pistes empierrées en grave compactée (0,02 ha de pistes) ;
2. La saisie du projet sur la plateforme numérique dédiée afin d'exempter ce projet de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestier.

- **ÉMET un avis favorable** quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Genillé.

10- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Draché

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE**

1. De l'historique du site et de la démarche de reconversion de cet espace sans usage agricole, conformément à la prescription P4 du SCOT de la Communauté de communes Loches Sud Touraine ;
2. Des caractéristiques du projet, répondant aux conditions du décret n° 2023-1408 du 29 décembre 2023 et de l'arrêté concomitant.

- **SOLLICITE**

1. La remise en l'état de l'ensemble des sols, y compris le démantèlement des pistes empierrées en grave compactée (0,03 ha de pistes) ;
2. La saisie du projet sur la plateforme numérique dédiée afin d'exempter ce projet de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestier.

- **ÉMET un avis favorable** quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Draché.

11- Déchets ménagers : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Modification des zonages à compter du 1^{er} janvier 2025

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de zonages pour les propriétés.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.

12- Déchets ménagers : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour l'année 2025

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025 :
 - Les entreprises ayant un prestataire de collecte et de traitement de déchets inscrites dans la liste 1.
 - Les cafés, brasseries, hôtels, restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, métiers et commerces d'alimentation, campings, objets de la liste 2, qui seront assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) ;
 - Les établissements de mission publique et parapublique, objets de la liste 3, qui seront également assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM).
- **DIT** que ces dispositions seront applicables à compter du 1er janvier 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

13- Déchets ménagers : Marchés de traitement et de valorisation des déchets non dangereux issus des 8 déchèteries du territoire de la CCLST – 6 lots – Autorisation de signer les marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés publics pour le traitement et la valorisation des déchets non dangereux issus des huit déchèteries du territoire de la CCLST, pour les prix unitaires portés aux Bordereaux des Prix Unitaires, et pour les montants aux Détails Quantitatifs Estimatifs suivants :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant estimé du marché en € HT / an	Montant estimé du marché en € TTC / an
1 – Traitement et valorisation des déchets tout-venants/encombrants	COVED SAS Site de Chanceaux-Près-Loches La Baillaudière 37600 CHANCEAUX-PRES-LOCHES	537 540,00 (solution de base)	570 741,00 (solution de base)
2 – Traitement et valorisation des ferrailles	Etablissement J. MENUT (agence de PAPREC METAL) Zone Industrielle des Yvaudières 3 Rue de la Motte 37700 Saint-Pierre-des-Corps	108 300,00 (En recettes pour la CCLST)	108 300,00 (En recettes pour la CCLST)
3 – Traitement et valorisation des déchets végétaux	SARL SUD TOURAINE COMPOST Les loups 37600 LOCHES	59 274,00	62 534,07
4 – Traitement et valorisation des gravats	SARL COVALI ZA Les Perchées 37320 TRUYES	46 150,00	48 688,25
5 – Tri, mise en balle et stockage des cartons	PAPREC GRAND-OUEST 5-7 rue des Piliers de Chauvinière 44800 Saint Herblain	10 440,00	11 014,20
6 – Traitement et valorisation du bois	SARL SUD TOURAINE COMPOST Les loups 37600 LOCHES	34 255,00	36 139,03

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

14- Eau potable : Marché pour l'exploitation du service d'eau potable – Autorisation de signer le marché

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation du service d'eau potable, pour la période 2025-2028, avec la société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux - Siège social 21 rue de

la Boétie – 75008 Paris, pour un prix forfaitaire de 651 642,16 € HT, soit 781 970,60 € TTC pour l'exploitation du service (part fixe), pour un prix unitaire de 0,87 € HT le mètre cube d'eau supplémentaire en cas de dépassement du volume produit (part variable) et, s'agissant de la construction des nouveaux branchements et des interventions diverses de travaux, pour les prix unitaires figurant aux Bordereaux des Prix Unitaires.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie « Eau potable » de la Communauté de communes.

15- Assainissement : Marché pour l'exploitation du service d'assainissement collectif – Autorisation de signer le marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, pour la période 2025-2028, avec la société SAUR – Siège social 11 chemin de Bretagne – 92130 Issy les Moulineaux, pour un prix forfaitaire de 363 439,00 € HT, soit 436 126,80 € TTC, pour l'exploitation du service, et, s'agissant de la construction des nouveaux branchements et du service d'astreinte, pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie « Assainissement des eaux usées » de la Communauté de communes.

16- Fonds de concours « Réemploi de la Friche Aérazur » - Commune de Beaulieu-lès-Loches

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'une liaison douce par la Communauté de communes, sur le site de la friche Aérazur à Beaulieu-lès Loches.
- **SOLLICITE** la participation de la commune de Beaulieu-lès-Loches à hauteur de 25 000 €, au titre d'un fonds de concours à la requalification de la friche Aérazur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

17- Tourisme : Dénomination en commune touristique – Demande pour la commune de Montrésor

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DEMANDE** la dénomination en commune touristique pour la Commune de Montrésor
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18- Energie : SEM Hy'Touraine – Modification d'un représentant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation
- **CONFIRME** Monsieur Gérard HENault comme représentant permanent, de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte locale Hy'Touraine et comme mandataire de Loches Sud Touraine pour la représenter au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale.
- **DÉSIGNE** Monsieur Nisl JENSCH en tant que représentant permanent de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte locale

Hy'Touraine qui sera également mandataire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour la représenter au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte locale

19- Energie : SEM Hy'Touraine – Apport en compte courant de la Société d'Economie Mixte locale

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'apport en compte-courant à la SEM Hy'Touraine d'un montant de 58 500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'apports en compte-courant d'associés, qui définit les modalités de mise à disposition et de remboursement de cet apport en compte-courant, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents y afférant.

20- Petite Enfance : Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance de Loches et Tauxigny-Saint-Bauld – Approbation du principe de gestion déléguée

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le choix de la concession de service public comme mode d'exploitation des équipements d'accueil collectif de la petite enfance de Loches et Tauxigny-Saint-Bauld.
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.3124-1 et R.3124-1 du Code de la commande publique et de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code de la commande publique et les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

21- Petite Enfance : Equipements d'accueil collectif de la Petite Enfance – Rapports annuels 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les rapports annuels des établissements d'accueil du jeune enfant présentés pour l'année 2023 par les concessionnaires.

22- Action sociale : Centre Intercommunal d'Action sociale – Rapport annuel 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport annuel du CIAS Loches Sud Touraine présenté pour l'année 2023.

23- Equipements sportifs : Parc aquatique NATUREO – Rapport annuel 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport annuel du parc aquatique intercommunal « Naturéo » présenté pour l'année 2023 par le concessionnaire.

Affichage le 18 septembre 2024.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT

